

Bilan annuel 2023

Conseil de développement du Grand Périgueux

Sommaire

I.	Préambule	3
II.	L'organisation interne et la gouvernance	3
1.	La mise en place d'une réflexion sur l'organisation interne	3
2.	La concrétisation d'un système de gouvernance : le règlement intérieur.....	4
III.	Les relations extérieures.....	4
1.	L'aboutissement d'un travail partagé : la charte d'engagements réciproques	4
2.	Le développement de liens avec la Coordination Nationale des Conseils de développement ..	5
IV.	Le suivi et les avancées des groupes de travail	6
1.	La reprise des travaux des groupes et leur avancée	6
2.	Le développement de l'animation avec les rapporteurs.....	7
V.	La création d'une identité visuelle	7
1.	Le travail collectif du Comité d'Animation et de Suivi pour la création du logo.....	7
2.	L'avenir de l'utilisation de cette identité visuelle	7
VI.	Le développement d'un nouvel outil de travail.....	8
1.	La mise en place de l'Espace Numérique de Travail	8
2.	L'utilisation et l'apport à venir de l'ENT	8
VII.	La structuration des projets futurs	9
1.	La création des « rencontres de la citoyenneté »	9
2.	La mise en place de défi éco-citoyens.....	9
VIII.	Conclusion	9
IX.	Annexes.....	10
1.	Règlement intérieur du Conseil de développement du Grand Périgueux	10
2.	Charte d'engagements réciproques entre le CODEV et le Grand Périgueux	10
3.	Fiches de suivi des groupes de travail du CODEV du Grand Périgueux.....	10
4.	Calendrier prévisionnel 2024 du CODEV du Grand Périgueux.....	10

I. Préambule

Le Conseil de développement (CODEV) du Grand Périgueux a été créé en mars 2022 pour répondre aux dispositions délibérées dans le pacte de gouvernance de l'agglomération, voté la même année.

Après une première année de lancement du conseil citoyen, la structuration de son organisation interne, mais aussi de ses relations extérieures, puis, le développement de ses outils et de ses moyens pour la conduite de ses travaux ont marqué l'année 2023.

Ce bilan annuel vient répondre à deux exigences : la première est légale puisqu'il s'agit d'une obligation pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants d'acter par une délibération le bilan de son conseil de développement à l'issue de chaque exercice. La seconde est organisationnelle, en effet le CODEV regroupe des citoyens bénévoles dont l'engagement doit se structurer et dont les actions doivent être mises en valeur.

Le bilan annuel du Conseil de développement du Grand Périgueux a vocation à être présenté en assemblée plénière du CODEV, chaque fin d'année pour faire le constat de l'année passée et poser les bases des années futures. Il est ensuite présenté au Conseil communautaire de l'agglomération.

II. L'organisation interne et la gouvernance

Le défi de l'année 2023, amorcé en fin d'année 2022 a été la mise en place d'une organisation interne au conseil de développement : une organisation de travail et une gouvernance pour définir le modèle d'intelligence à développer.

1. La mise en place d'une réflexion sur l'organisation interne

Dans un premier temps, la détermination d'une gouvernance et d'une organisation structurée a été mis de côtés par un certain nombre de membres du CODEV. Les inquiétudes liées à la reproduction de système associatif ou politique trop verticaux était notamment une des inquiétudes.

Il a donc été constitué un groupe de travail éphémère chargé de réfléchir à une organisation à soumettre à l'assemblée plénière. Le groupe de travail a été composé sur la base du volontariat, il a regroupé 7 membres du CODEV qui se sont réunis 3 fois entre février et juin.

Avant le premier temps de travail, l'ensemble des membres du CODEV ont reçu un échantillon de mode d'organisation interne issus d'autres conseil de développement pour émettre leur avis sur les mécanismes utilisé dans des CODEV similaires.

Le groupe éphémère a pris acte de ces avis en débutant son travail d'organisation et a commencé à dessiner les contours de cette gouvernance. Plusieurs exigences ont déterminé le choix final : la volonté de laisser le pouvoir délibérant à l'assemblée plénière, ne pas mettre en place un système de présidence, répartir le plus possible les rôles pour favoriser l'investissement de chacun et ne pas « surcharger » les bénévoles.

Au fur-et-à-mesure de l'avancée du groupe de travail, des compte-rendu ont été envoyés aux membres du CODEV pour montrer l'évolution de la réflexion jusqu'à la proposition d'organisation adoptée lors de l'assemblée plénière du Mercredi 07 Juin 2023.

2. La concrétisation d'un système de gouvernance : le règlement intérieur

L'ensemble des membres du conseil de développement se sont retrouvés dans le système d'organisation proposé, aussi il a été déterminé un certain nombre d'instances, définis dans le règlement intérieur du CODEV du Grand Périgueux (cf. annexe 1).

L'assemblée plénière du 07 Juin a élu trois porte-parole : Madame Jocelyne ARDIDIE, Madame Valérie VRAIN et Monsieur Alain RAPNOUIL.

Le Comité d'animation et de suivi a été constitué de : chaque rapporteur de groupe de travail et des trois porte-paroles tous pouvant faire appel à des membres invités : membres du CODEV, citoyens, services et élus du Grand Périgueux.

L'aboutissement de ce système de gouvernance permet deux choses au CODEV : d'une part, la projection dans une dynamique de travail qui soit plus claires pour les membres et plus efficiente pour produire des travaux. D'autre part, le développement des relations extérieures avec les porte-parole et le comité d'animation et de suivi comme interface.

III. Les relations extérieures

Après la mise en place d'un mode d'organisation interne, le développement d'un système de travail partagé entre le CODEV et le Grand Périgueux a été réfléchi, de même que les relations avec des partenaires extérieurs ont été développées.

1. L'aboutissement d'un travail partagé : la charte d'engagements réciproques

Les relations entre un Conseil de développement et l'agglomération dont il est issu ne sont ni définies, ni à proprement encadrées. Le travail de structuration de cette année 2023 s'est fait en lien et en concertation avec les élus communautaires, en particulier avec les élus chargés de la rénovation démocratique : le conseil délégué Nils FOUCHIER et le vice-président Christian LECOMTE.

L'aboutissement de ces réflexions a été l'élaboration d'un circuit de prise en compte des avis, propositions et travaux du CODEV par le Grand Périgueux.

L'objectif de ce circuit a été pensé de sorte qu'un processus de prise en compte soit systématisé et que les membres du CODEV, comme les élus communautaires, puissent y faire appel, soit dans le cadre d'une saisine, soit dans celui d'une auto-saisine.

Cette démarche a été présenté aux élus communautaires et a abouti à une proposition de charte d'engagements réciproques pour régir les relations entre le Grand Périgueux et le CODEV du Grand Périgueux.

La charte d'engagements réciproques (cf. annexe 2) regroupe un certain nombre d'engagements pris par le Grand Périgueux, par les membres du Conseil de développement, des engagements qui régissent leurs relations de travail et de co-construction mais aussi des moyens accordés au CODEV de l'agglomération.

Elle sera signée lors de l'assemblée plénière de fin d'année par les porte-paroles du CODEV après accord de l'assemblée plénière puis transmises pour délibération aux élus communautaires et signature du président du Grand Périgueux.

2. Le développement de liens avec la Coordination Nationale des Conseils de développement

Le conseil de développement a pu se projeter vers l'extérieur après que son fonctionnement interne et ses relations avec le Grand Périgueux aient avancé, aussi il a été proposé lors de l'assemblée plénière de juin d'adhérer à la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD), réseau de CODEV à l'échelle nationale, regroupant conseils de développement, associations, techniciens etc.

Cette adhésion a été effective à partir de septembre 2023 et s'est notamment traduite par la participation du CODEV aux « Rencontres annuelles des Conseils de développement » du 13 au 15 novembre à Nancy. Les trois porte-parole et le chargé de mission ont représenté le CODEV lors de ce déplacement.

L'opportunité d'adhérer à ce réseau et de participer à ses actions est très importante. Il offre des ressources de formations, de partages d'expériences, de rencontres et d'idées à mettre en place qui ne peuvent qu'enrichir le Conseil de développement et ses membres.

L'année 2023 a donc également été marqué par l'ouverture du CODEV du Grand Périgueux vers l'extérieur : vers l'institution politique elle-même et vers les autres conseils citoyens ensuite.

IV. Le suivi et les avancées des groupes de travail

Le conseil de développement avait débuté son travail de fond par deux biais avant l'année 2023 qui vient de s'écouler : par la constitution de 5 groupes de travail thématiques (santé, jeunesse, mobilités, urbanisme et environnement) et par la participation aux concertations relatives au projet de territoire Grand Périgueux 2040. Ces deux temps ont donc occupé les membres du CODEV et ont permis aux groupes d'avancer et de se structurer.

1. La reprise des travaux des groupes et leur avancée

Les groupes de travail thématiques se sont organisés dès la création du CODEV et ont été constitué sur la base du volontariat avec un système de membre et de rapporteurs.

Après l'assemblée plénière du 25 Janvier 2023, la reprise des travaux des groupes a été effective. Le premier objectif lors de ces réunions de redémarrage (après l'interruption dû aux concertations sur Grand Périgueux 2040) était de définir les forces/faiblesses du territoire sur la thématique du groupe, de dégager des sujets précis de travail avant de solliciter les services sur ces derniers et de lancer des réflexions et projets.

Les groupes sont aujourd'hui aux stades suivants :

- **Groupe de travail santé** - *Après une formation sur les premiers secours en santé mental, et la participation à une journée dans le cadre des Ateliers Santé Ville, le groupe a rencontré la coordinatrice départementale du schéma de prévention en santé mental et vont travailler avec elle dans le cadre des Semaines d'Informations en Santé Mental qui auront lieu en fin d'année 2024.*
- **Groupe de travail urbanisme** - *Le groupe doit se réunir à nouveau pour avoir le retour sur la prise en compte de leur avis sur le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal). L'idée, compte tenu de la technicité du thème serait de faire venir un expert extérieur au Grand Périgueux en lien avec le développement local.*
- **Groupe de travail environnement** - *Après un premier choix de sujet, le groupe va se repositionner pour peut-être déterminer une nouvelle thématique : l'économie circulaire. L'objectif serait de déboucher sur une visite dans des lieux qui ont cette pratique et à terme d'organiser un défi éco-citoyen en lien avec le Grand Périgueux.*
- **Groupe de travail enfance/jeunesse** - *Après la présentation du projet Sîlot le groupe travaille sur deux éléments : l'appel à projet destiné aux associations souhaitant rejoindre le Sîlot et l'aménagement en tant qu'utilisateur du site. Le prochain temps de réunion doit permettre de se valider les retours du groupe sur le premier point et de formuler des idées.*
- **Groupe de travail mobilité** - *Le groupe s'est réuni quatre fois, et après avoir vu élus et services, une réflexion sur la problématique du dernier kilomètre a été engagé et a débouché sur des premières solutions. Le but est d'organiser une visite dans un lieu qui test ces dernières, une prise de contact a été amorcé avec Bordeaux Métropole.*

Les travaux des groupes sont davantage détaillés dans les fiches de suivi qui sont présentées à chaque assemblée plénière (cf. annexe 3).

2. Le développement de l'animation avec les rapporteurs

Le développement des groupes de travail passe également par leur animation et leur suivi. Depuis le démarrage de leurs travaux, les membres des différents groupes confient plus ou moins l'animation et la gestion de leur avancé (réunions, animation, organisation, compte-rendu etc.) au chargé de mission du Grand Périgueux.

L'objectif à terme est que les rapporteurs, constitués en binôme, puissent se charger de l'animation des groupes.

Pour cela, deux mesures ont été mises en place cette année et une est à venir l'an prochain :

- Le passage d'un seul à deux rapporteur par groupe pour faciliter leur travail.
- La création et l'intégration des rapporteurs dans le comité d'animation et de suivi pour créer de la synergie entre les rapporteurs.
- La future organisation de formation aux techniques d'animation par des intervenants extérieurs pour les rapporteurs et membres volontaires des groupes.

V. La création d'une identité visuelle

Dans le cadre de la structuration du Conseil de développement, la volonté d'avoir une identité visuelle propre au CODEV s'est manifestée au début de l'année 2023. Le but de cette demande était de pouvoir être identifiable par le grand public comme étant une instance citoyenne, source de démocratie participative à part entière et non une instance du Grand Périgueux.

1. Le travail collectif du Comité d'Animation et de Suivi pour la création du logo

Afin de répondre à cette demande et dans le cadre des moyens et du budget alloué au fonctionnement par le Grand Périgueux, un graphiste a été sollicité pour la réalisation d'un logo.

Le Comité d'animation et de suivi s'est réuni avec le prestataire pour exposer les attentes du CODEV en matière d'identité visuelle : l'esprit du logo, le but recherché, les exigences de formes et les idées graphiques.

Après ce premier temps de travail, le graphiste a présenté 5 propositions graphiques et 2 ont été retenu pour être soumises au vote de l'assemblée plénière. Dès lors, il sera utilisé sur les différents documents et moyens de communication du conseil de développement.

2. L'avenir de l'utilisation de cette identité visuelle

Le vote pour cet élément de l'identité visuelle du Conseil de développement est une première étape dans la volonté d'ouverture et de communication du CODEV.

Les prochaines étapes de communication sont les suivantes :

- Communiqué de presse avec la presse locale pour évoquer le bilan du CODEV
- Création d'une charte d'utilisation des réseaux sociaux du CODEV
- Lancement des réseaux sociaux du CODEV

Cette volonté d'identification et de communication vers le grand public va poursuivre son développement, dans un cadre posé et avec le soutien du Grand Périgueux.

VI. Le développement d'un nouvel outil de travail

L'activité du CODEV est depuis son lancement, conditionnée à la tenue de réunion de travail. Or, l'organisation, le déplacement et les contraintes individuelles de chacun peut poser des difficultés pour avancer sur les travaux en cours.

Il a donc été mis en place en juin 2023 un Espace Numérique de Travail (ENT) pour faciliter le suivi et le travail collaboratif entre les membres du CODEV.

1. La mise en place de l'Espace Numérique de Travail

L'Espace Numérique de Travail est une interface internet/application qui permet un partage d'information, de données, de documents de travail et de communication pour tous les membres du CODEV qui l'utilisent.

L'ENT a d'abord était testé avec un groupe, le groupe éphémère sur l'organisation interne au printemps 2023 avant d'être étendu à l'ensemble du CODEV durant l'été 2023.

Des difficultés de mises en place ont pu rendre complexe ses premières utilisations mais au fil des réunions de groupes, des mails et appels, au cas par cas, les difficultés se résolvent. Il en subsiste encore mais l'accès, pour ceux qui le souhaitent, est tout à fait possible.

2. L'utilisation et l'apport à venir de l'ENT

L'objectif de cet outil n'est pas de remplacer les temps de réunions et de travail dits en présentiels mais de développer le suivi (pour les absents) et le travail (pour tous les membres) de fond sans conditionner l'avancée en question à un temps formel de réunion.

L'ENT va pouvoir servir de moyen de communication et de dialogue également, entre les groupes et entre l'ensemble des membres avec la fonctionnalité « forum » notamment ou « sondage » également.

Le travail collaboratif sur les documents de traitement de texte n'est pas encore démocratisé mais il devrait l'être, selon les volontés et avancées des groupes au cours de l'année à venir.

VII. La structuration des projets futurs

Le conseil de développement s'est structuré au cours de l'année qui vient de s'écouler : son organisation interne, ses relations extérieures, ses outils, et il peut désormais se pencher sur des projets transversaux et tournés vers le grand public. Le projet de territoire « Grand Périgueux 2040 » facilite également la projection vers des évènements de plus grande ampleur (cf. annexe 4).

1. La création des « rencontres de la citoyenneté »

Le CODEV est une instance de démocratie participative qui a pour objectif d'être force de propositions et d'avis pour l'agglomération, mais les membres ont également émis le souhait au cours de cette année de se tourner vers le grand public.

Le premier pas vers la démocratie participative, le dialogue et l'intelligence collective c'est la citoyenneté et l'action qui peut s'y attacher : la sensibilisation. La structuration de l'année 2023 donne les moyens au CODEV, sous l'impulsion du comité d'animation et de suivi, d'organiser un évènement au cours de l'année 2024 : les rencontres de la citoyenneté ».

Les modalités de cet évènement seront précisées en début d'année 2024 mais le but est la sensibilisation des habitants à la citoyenneté et à la démocratie locale en intégrant tous les acteurs de la cité dans cette dynamique (associations, conseils citoyens, CODEV, élus etc.).

2. La mise en place de défi éco-citoyens

Dans la même volonté que les « rencontres de la citoyenneté » pour favoriser la sensibilisation, le CODEV pourra participer à des actions types « défi citoyen » organisées par le Grand Périgueux pour co-construire ou appuyer ces dernières.

La structuration du CODEV et de ses relations avec les services était une chose nécessaire à réaliser lors de l'année qui vient de s'écouler, elle ouvre ainsi des perspectives de travail pour l'année à venir.

VIII. Conclusion

Cette seconde année d'existence du Conseil de développement du Grand Périgueux a été essentielle pour parachever la structuration de l'instance citoyenne. Les fondations désormais posées pour le fonctionnement de celle-ci sont des gages d'un travail et d'une participation future facilités.

Les moyens, les outils et les partenaires ne manquent pas pour aider les membres bénévoles à porter les nombreux projets et envies qui les animent et qui serviront la collectivité.

IX. Annexes

1. Règlement intérieur du Conseil de développement du Grand Périgueux
2. Charte d'engagements réciproques entre le CODEV et le Grand Périgueux
3. Fiches de suivi des groupes de travail du CODEV du Grand Périgueux
4. Calendrier prévisionnel 2024 du CODEV du Grand Périgueux